

20220607\_DL\_03

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention tripartite relative à l'usage des réseaux publics de distribution avec la SICAE de la Somme et du Cambrais et la FDE de la Somme

**Date de convocation :**  
29 avril 2022

**Date de séance :**  
7 juin 2022

**Date d'affichage :**  
17 juin 2022

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 7

*Séance en présentiel et  
visioconférence  
Règles de fonctionnement selon  
la loi n°2021-1465 du 10  
novembre 2021 portant  
diverses dispositions de  
vigilance sanitaire.*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**  
Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à  
17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** VARLET Philippe, PARSIS Laurent, DELETRE Margaux, GEST Alain, DELFOSSE Jean-Philippe.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent  
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

### LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes, conclue entre le syndicat mixte Somme Numérique, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la SICAE de la Somme et du Cambrais et transmise au contrôle de légalité le 11 mai 2015
- Vu le projet d'avenant ayant pour objet de modifier la convention initiale notamment concernant :
  - Les modalités d'échanges du calendrier de déploiement,
  - Les conditions techniques pour le calcul de flèches et d'efforts,
  - La rémunération des études et les délais de traitement des réponses,
  - La mise en place d'un forfait pour le remplacement des supports basse tension.

**Considérant** l'intérêt de préciser les engagements entre les Parties dans un objectif de faciliter le déploiement du réseau de fibre optique public,

Le Président de Somme Numérique  
Certifié que ce document a été

Transmis le 16 JUIN 2022



à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité